

RESPONSABILITÉS ET OUTILS DE GESTION

86 % des employeurs pratiquent leur métier en plus de s'occuper de la gestion de leur entreprise ↓ 5 %
14 % sont gestionnaires seulement.

Temps consacré aux tâches administratives ou de gestion

(en moyenne 18 % ↑ 5 % de leur temps)
▶ 16 % pour les travailleurs autonomes ↑ 4 %
▶ 17 % pour les salariés ↑ 2 %
▶ 29 % pour les employeurs ↑ 9 %

Temps consacré à la pratique du métier

(en moyenne 71 % de leur temps ↓ 5 %)
▶ 75 % pour les travailleurs autonomes ↓ 2 %
▶ 68 % pour les salariés ↓ 6 %
▶ 59 % pour les employeurs ↓ 6 %

Temps accordé à d'autres activités ou services offerts à la clientèle tels que la réception, la prise de rendez vous et l'entretien des lieux, etc.

(en moyenne 11 % de leur temps)
▶ 9 % pour les travailleurs autonomes ↓ 2 %
▶ 14 % pour les salariés ↑ 3 %
▶ 12 % pour les employeurs ↓ 3 %

Tâches de gestion à l'externe

▶ 70 % pour la comptabilité et tenue de livres ↑ 2 %
▶ 59 % pour le service de la paie ↑ 30 %
▶ 29 % pour le marketing et publicité ↑ 13 %

Tâches de gestion à l'interne

16 % des employeurs effectuent l'ensemble des tâches ↓ 4 %

Outils de gestion utilisés par les employeurs

▶ 62 % description de poste ↑ 25 %
▶ 60 % code d'éthique ↑ 13 %
▶ 55 % politique visant les conditions de travail ↑ 29 %
▶ 43 % politique d'évaluation du personnel ↑ 10 %
▶ 9 % aucun outil de gestion ↓ 30 %

DÉLIMITATION DES CHAMPS DE PRATIQUE

La délimitation entre la pratique de l'esthétique et de la médecine esthétique semble plus claire pour 50 % des travailleurs du secteur ↑ 8 %

Délimitation claire

▶ 48 % pour les travailleurs autonomes ↑ 2 %
▶ 61 % pour les salariés ↑ 11 %
▶ 40 % par les employeurs ↑ 10 %

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

17 % des travailleurs du secteur mentionnent que la santé et sécurité au travail est un problème important
60 % des travailleurs du secteur de l'esthétique souffrent d'au moins un problème de santé lié à la pratique du métier ↑ 13 %

Problèmes de santé liés à la pratique du métier

▶ 42 % chez les travailleurs autonomes ↓ 10 %
▶ 34 % chez les salariés ↓ 4 %
▶ 46 % chez les employeurs ↑ 11 %

Problèmes de santé

▶ 41 % Douleurs au cou et aux épaules ↑ 16 %
▶ 40 % Maux de dos ↑ 11 %
▶ 24 % Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial) ↑ 5 %
▶ 18 % Tendinites ↑ 7 %
▶ 13 % Maux de jambes ↑ 5 %

LA CLIENTÈLE

Clientèle ciblée

▶ 56 % aucune clientèle ciblée ↓ 10 %
▶ 40 % femmes seulement ↑ 13 %
▶ 2 % personnes âgées ↓ 1 %

Achalandage

(en moyenne 30 clients/sem. ↑ 3 clients/sem.)
▶ 28 clients pour les travailleurs autonomes ↑ 3
▶ 32 clients pour les salariés ↑ 1
▶ 37 clients pour les employeurs ↑ 7

Dépenses en services de soins personnels

Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, les dépenses en services de soins personnels ont augmenté entre 2010 et 2019 de 69 % passant de 336 \$ à 568 \$.

Comparaison avec 2016

568 \$ pour les services de soins personnels ↑ 5 %

LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

76 % des répondants n'ont pas collaboré avec un professionnel de la santé ↑ 5 %

Collaboration avec les professionnels de la santé

(en moyenne 24 % ↓ 5 %)
▶ 23 % des travailleurs autonomes ↑ 3 %
▶ 24 % des salariés
▶ 27 % des employeurs ↓ 15 %

Autres collaborations

▶ Infirmières - 9 %
▶ Médecins généralistes - 7 %
▶ Dermatologues - 7 %
▶ Chirurgiens esthétique - 6 %
▶ Podiatres - 3 %
▶ Phlébologues - 2 %

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition des personnes en emploi

▶ 47 % sont travailleurs autonomes ↑ 6 %
▶ 53 % sont salariés ↓ 6 %

Répartition des personnes à temps plein - temps partiel

En moyenne, 83 % travaillent à temps plein dont 51 % complètement 40 heures ou plus par semaine
▶ 83 % à temps plein toute l'année ↑ 20 %
▶ 83 % par les travailleurs autonomes ↑ 23 %
▶ 75 % par les salariés ↑ 11 %
▶ 97 % par les employeurs ↑ 11 %
▶ 17 % à temps partiel toute l'année ↓ 15 %

Nombre d'heures de travail par semaine

(en moyenne 37 ↑ 2 heures)
▶ 37 heures par les travailleurs autonomes ↑ 3 heures
▶ 32 heures par les salariés ↓ 1 heure
▶ 45 heures par les employeurs ↑ 1 heure

Raisons expliquant la pratique du métier moins de 30 heures par semaine

▶ 41 % manque de clientèle et de demande
▶ 26 % conciliation travail-famille
▶ 14 % pour avoir plus de temps libre personnel

Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine

(en moyenne 28 % du temps ↓ 8 %)
▶ 27 % des heures pour les travailleurs autonomes ↓ 8 %
▶ 29 % des heures pour les salariés ↓ 9 %
▶ 30 % des heures pour les employeurs ↓ 3 %

Proportion des heures travaillées par semaine dans un autre emploi

(en moyenne 15 heures ↓ 1 heure)
▶ 88 % des travailleurs n'ont aucun autre emploi ↑ 11 %
▶ 17 heures par les travailleurs autonomes ↑ 2 h
▶ 10 heures par les salariés ↓ 8 h
▶ 12 heures par les employeurs ↓ 15 h

LES PROBLÈMES IMPORTANTS

La valorisation de la profession est mentionnée comme enjeu majeur par 51 %

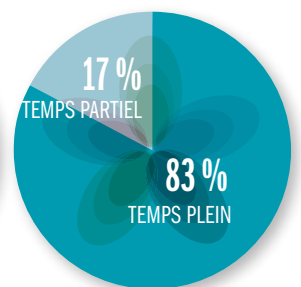
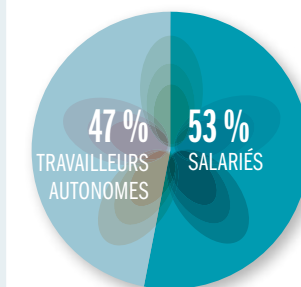
La forte concurrence a chuté en moyenne de 19 %

La difficulté à se bâtir une clientèle a diminué en moyenne de 10 %

Le manque de relève a augmenté en moyenne de 13 %

PAR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES

Recrutement de main-d'œuvre qualifiée - 56 % ↓ 7 %
▶ Valorisation de la profession - 48 % ↑ 16 %
▶ Non-reconnaissance par les régimes d'assurance - 44 % ↑ 5 %
▶ Non-reconnaissance par les professionnels de la santé - 43 % ↑ 12 %
▶ Heures de travail atypiques - 39 % ↑ 10 %
▶ Forte concurrence - 39 % ↓ 20 %



IMPACTS LIÉS À LA PANDMÉIE

Une baisse de 70 % du nombre de salariés en esthétique a été enregistrée durant cette période
52 % des employeurs prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires
30 % des travailleurs autonomes prévoient une baisse de leur chiffre d'affaires

Les principaux impacts

▶ 50 % Baisse d'achalandage
▶ 47 % Difficulté d'approvisionnement
▶ 46 % Incertitude quant aux règles en lien avec la pandémie
▶ 37 % Arrêt de certains services
▶ 32 % Manque de disponibilités pour la prise de rendez-vous

Baisse d'achalandage

▶ 52 % des travailleurs autonomes
▶ 47 % des salariés
▶ 48 % des employeurs

Difficulté d'approvisionnement en lien avec la pandémie

▶ 48 % des travailleurs autonomes
▶ 43 % des salariés
▶ 51 % des employeurs

Incertitude quant aux règles en lien avec la pandémie

▶ 47 % des travailleurs autonomes
▶ 39 % des salariés
▶ 55 % des employeurs

Arrêts de certains services

▶ 40 % des travailleurs autonomes
▶ 30 % des salariés
▶ 42 % des employeurs

Manque de disponibilités pour la prise de rendez-vous

▶ 33 % des travailleurs autonomes
▶ 24 % des salariés
▶ 39 % des employeurs

PROBLÈMES IMPORTANTS NON LIÉS À LA PANDMÉIE

▶ 51 % Valorisation de la profession
▶ 49 % Insécurité financière
▶ 46 % Recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée
▶ 43 % Non-reconnaissance par les professionnels de la santé
▶ 40 % Non-reconnaissance par les régimes d'assurance
▶ 38 % Assurer la relève

PAR LES SALARIÉS

Recrutement de main-d'œuvre qualifiée - 55 % ↑ 19 %

▶ Valorisation de la profession - 54 % ↑ 14 %
▶ Insécurité financière - 36 % ↓ 7 %
▶ Manque de relève - 36 % ↑ 17 %
▶ Forte concurrence - 36 % ↓ 16 %
▶ Formation initiale inadéquate ou trop variable - 34 % ↑ 13 %

PAR LES EMPLOYEURS

Recrutement de main-d'œuvre qualifiée - 86 % ↑ 24 %
▶ Manque de relève - 69 % ↑ 22 %
▶ Non-reconnaissance par les professionnels de la santé - 63 % ↑ 30 %
▶ Difficulté liée à la gestion des ressources humaines - 63 % ↑ 38 %
▶ Valorisation de la profession - 57 % ↑ 32 %
▶ Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales - 55 % ↑ 37 %

RÉTENTION DES TRAVAILLEURS

La durée moyenne de travail d'un salarié chez un même employeur est de 7,6 années ↑ 2,6 années

42 % des salariés travaillent moins de 5 ans chez le même employeur ↓ 30 %

9 % des salariés veulent devenir travailleur autonome ↑ 7 %

Nombre d'années d'expérience (en moyenne 16 ans ↑ 2 ans)

▶ 18 ans chez les travailleurs autonomes ↑ 2 ans
▶ 10 ans chez les salariés ↑ 2 ans
▶ 19 ans chez les employeurs ↑ 1 an

Durée moyenne des salariés chez le même employeur (en moyenne 5 ans)

▶ 42 % 5 ans ou moins ↓ 30 %
▶ 28 % de 6 à 10 ans ↑ 14 %
▶ 12 % de 11 à 20 ans ↑ 2 %
▶ 3 % de 21 à 30 ans ↑ 2 %

Principales raisons des salariés pour changer d'employeur

▶ 22 % Relever de nouveaux défis ↑ 12 %
▶ 22 % Meilleur salaire ↑ 16 %
▶ 20 % Meilleures conditions de travail ↑ 8 %
▶ 20 % Meilleur horaire ↑ 14 %

Principales raisons de congédiement

▶ 24 % Manque d'assiduité et de fiabilité ↑ 18 %
▶ 23 % Manque de compétences ↑ 14 %
▶ 16 % Attitude inadéquate avec les collègues ou supérieurs ↑ 5 %
▶ 16 % Manque de productivité ↑ 10 %

LIEU DE TRAVAIL

Institut de beauté ou d'esthétique (en moyenne 40 % ↓ 6 %)

▶ 36 % des travailleurs autonomes ↓ 4 %
▶ 46 % des salariés ↓ 9 %
▶ 46 % des employeurs ↓ 25 %

À leur domicile (en moyenne 23 % ↑ 5 %)

▶ 34 % des travailleurs autonomes ↑ 8 %
▶ 2 % des salariés ↑ 2 %
▶ 10 % des employeurs ↑ 6 %

Centre de soins personnels (en moyenne 14 %)

▶ 10 % des travailleurs autonomes
▶ 21 % des salariés
▶ 19 % des employeurs

Salon de coiffure (en moyenne 10 % ↓ 7 %)

▶ 12 % des travailleurs autonomes ↓ 7 %
▶ 6 % des salariés ↓ 10 %
▶ 4 % des employeurs ↓ 6 %

Spa, centre de détente ou de santé (en moyenne 6 % ↓ 1 %)

▶ 1 % des travailleurs autonomes
▶ 17 % des salariés ↓ 3 %
▶ 10 % des employeurs ↑ 3 %

Location d'espaces de travail par les employeurs

▶ 67 % des employeurs ne font aucune location ↑ 18 %
▶ 12 % à des coiffeurs/coiffeuses ↓ 6 %
▶ 11 % à des esthéticiennes ↑ 2 %
▶ 11 % à des massothérapeutes ↓ 13 %
▶ 7 % à des techniciennes en pose d'ongles ↓ 10 %

Location d'espaces de travail par les travailleurs autonomes

▶ 66 % des travailleurs autonomes ne font aucune location ↑ 8 %
▶ 33 % en location d'une cabine ou d'un local ↓ 6 %
▶ 1 % en location d'une chaise de coiffeur ↓ 1 %

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

▶ Les perspectives d'emploi sont bonnes pour l'ensemble des régions administratives

▶ En 2017, le taux d'emploi des diplômés DEP esthétique était de 3,5 % plus bas que la moyenne des diplômés de la formation professionnelle - 71 %

▶ En 2017, le taux de chômage des diplômés DEP esthétique était de 2,5 % plus bas que tous les détenteurs de DEP

Prévision des employeurs sur l'évolution du nombre d'employés postpandémie

▶ 34 % plus élevé
▶ 42 % le même
▶ 19 % plus bas

Le plan de carrière des salariés

▶ 54 % des salariés n'ont jamais changé d'employeur
▶ 84 % veulent continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié ↑ 8 %
▶ 9 % aspirent à travailler à leur compte en tant que travailleur autonome ↑ 2 %
▶ 3 % veulent pratiquer un autre métier ↓ 4 %

Années de pratique à venir (en moyenne 18 ans ↑ 1 an)

▶ 17 ans chez les travailleurs autonomes ↑ 1 an
▶ 19 ans chez les salariés ↓ 2 ans
▶ 20 ans chez les employeurs ↑ 3 ans

Raisons principales pour travailler à son compte

▶ 62 % pour gérer son horaire ↑ 34 %
▶ 60 % pour être son propre patron ↑ 25 %
▶ 44 % pour augmenter son revenu ↑ 22 %
▶ 31 % selon le plan de carrière de départ ↑ 10 %

RECRUTEMENT

Le recrutement par les réseaux sociaux est la méthode privilégiée des employeurs du secteur de l'esthétique - 59 %

50 % des employeurs affirment que le processus d'embauche nécessite plus de 8 semaines

Méthodes de recrutement

▶ 59 % par les réseaux sociaux ↑ 26 %
▶ 34 % par le bouche-à-oreille ↓ 13 %
▶ 32 % par les établissements scolaires ↑ 10 %
▶ 28 % par l'offre de stages ↑ 11 %

Critères d'embauche des employeurs

▶ 87 % Personnalité et attitude ↑ 5 %
▶ 48 % Expérience ↓ 3 %
▶ 2 % Clientèle établie ↓ 27 %

Exigences d'embauche

▶ 90 % des employeurs exigent un diplôme d'une école publique ou privée ↑ 4 %
▶ 55 % des travailleurs du secteur de l'esthétique détiennent un DEP d'une école publique ↓ 1 %
▶ 47 % exige le diplôme d'études professionnelles (DEP) ↓ 9 %
▶ 5 % exige un diplôme d'une école privée ↑ 2 %
▶ 38 % aucune préférence entre les deux diplômes ↑ 10 %
▶ 10 % n'exige aucun diplôme ↓ 4 %

LA FORMATION INITIALE

Le nombre de diplômés au programme d'esthétique a chuté de 37 % et le nombre d'inscriptions a diminué de 6 % entre 2010-2011 et 2020-2021

99 % des personnes diplômées en 2017 sont des femmes

Diplômés d'une école publique (DEP reconnu par le MEQ)

▶ En moyenne, 55 % détiennent un diplôme d'une école publique ↓ 1 %
▶ 55 % des travailleurs autonomes ↑ 4 %
▶ 63 % des salariés ↓ 6 %
▶ 36 % des employeurs ↓ 19 %

Diplômés d'une école privée (DEP reconnu par le MEQ et diplôme maison)

▶ En moyenne, 23 % détiennent un diplôme d'une école privée ↓ 4 %
▶ 25 % des travailleurs autonomes ↓ 6 %
▶ 14 % des salariés
▶ 26 % des employeurs ↓ 9 %

Satisfaction de la formation initiale reçue

▶ En moyenne, 72 % des travailleurs se disent « très bien » ou « assez bien » préparés ↓ 5 %
▶ 77 % par les travailleurs autonomes
▶ 60 % par les salariés ↓ 19 %
▶ 65 % par les employeurs ↓ 3 %

Pistes d'amélioration aux programmes d'études de base pour mieux préparer les étudiants aux réalités du marché du travail.

▶ 20 % Plus de pratique durant la formation ↑ 3 % - mentionné par 30 % des salariés
▶ 17 % Plus de cours en service à la clientèle ↑ 6 %
▶ 15 % Meilleure connaissance de la réalité du métier ↑ 2 % - mentionné par 37 % des employeurs
▶ 13 % Plus de cours en gestion d'entreprise ↑ 1 % - mentionné par 17 % des travailleurs autonomes

LA FORMATION CONTINUE

91 % des travailleurs du secteur ont effectué de la formation continue
8 % des travailleurs du secteur n'ont pas suivi de formation continue
37 % des employeurs disposent d'un programme structuré de formation continue

Formation continue suivie

▶ 92 % des travailleurs autonomes ↑ 9 %
▶ 84 % des salariés ↑ 5 %
▶ 100 % des employeurs ↑ 10 %

Fréquence

▶ En moyenne, 31 % ont effectué de la formation continue quelques fois par année ↑ 5 %
▶ 25 % plusieurs fois par année ↑ 4 %
▶ 23 % une fois par année ↓ 2 %

Heures de formation continue complétées

▶ La moyenne d'heures de formation continue est de 824 heures ↑ 364 heures ↑ 79 %
▶ 882 heures chez les travailleurs autonomes ↑ 435 heures ↑ 93 %
▶ 435 heures chez les salariés ↑ 92 heures ↑ 27 %
▶ 1147 heures chez les employeurs ↓ 48 heures ↓ 4 %
▶ 22 % ont réalisé 1000 heures et plus ↑ 13 % dont 35 % par les employeurs ↑ 17 %
▶ 21 % ont effectué moins de 100 heures ↓ 6 %

Formations continues reçues

▶ Connaissances des produits - 54 %
▶ Soins du visage - 41 %
▶ Vente de produits - 39 %

▶ Laser
▶ Soins des cils
▶ Lumière intense pulsée
▶ Pose d'ongles
▶ Electrolyse
▶ Gestion d'entreprise - 31 % par les employeurs

Principaux obstacles à l'offre de formation continue

▶ 77 % des employeurs mentionnent au moins un frein à l'offre de formation continue ↑ 22 %
▶ 45 % Manque de temps ↑ 26 %
▶ 30 % Coûts ↑ 11 %
▶ 15 % Manque de formateurs à l'interne ↑ 11 %
▶ 12 % Offre de formation continue inadéquate ↑ 11 %
▶ 20 % Aucun obstacle ↓ 25 %

LES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

▶ Connaissance des produits - 26 %
▶ Soins du visage - 24 %
▶ Gestion d'entreprise - 24 %
▶ Vente de produits

▶ Service à la clientèle
▶ Photorajeunissement
▶ Maquillage permanent
▶ Gestion des ressources humaines

LA FORMATION SPÉCIALISÉE À LA SUITE DE LA FORMATION INITIALE

Le programme d'Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en Épilation à l'électricité s'est enrichi de 90 heures en 2017 pour y intégrer la « Photoépilation » et porte maintenant l'appellation ASP en Épilation

▶ Entre 2010 et 2021, le nombre d'inscriptions a diminué de 39 % et le nombre de diplômés a chuté de 53 %

▶ En moyenne, 10 % des esthéticiennes avec un DEP détiennent une attestation de spécialisation professionnelle en épilation (ASP)

TYPE DE RÉMUNÉRATION

Le revenu annuel moyen à temps plein selon l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada de 2015 est de 23 533 \$ **↑** 17 %.

Le revenu d'emploi moyen au Québec est plus de 2 fois inférieur à la moyenne québécoise

Type de rémunération des salariés

- ▶ 28 % salaire à l'heure seulement **↑** 11 %
- ▶ 13 % salaire à l'heure et commission sur les services **↑** 4 %
- ▶ 22 % salaire à l'heure et commission sur les produits **↓** 10 %
- ▶ 29 % salaire à l'heure et commissions sur les services et produits **↓** 10 %

Commission

Les commissions accordées aux salariés représentent en moyenne **16 %** de leur salaire **↑** 2 %

Vente de produits

27 % des revenus totaux de **77 %** des travailleurs autonomes est attribuable à la vente de produits **↑** 5 %

Pourboires

- ▶ En moyenne, **65 %** des clients laissent un pourboire **↑** 7 %
- ▶ 63 % aux travailleurs autonomes **↑** 7 %
- ▶ 68 % aux salariés **↑** 6 %
- ▶ 65 % aux employeur **↑** 8 %

Avantages sociaux accordés aux salariés

- ▶ **87 %** des salariés reçoivent un avantage social **↑** 8 %
- ▶ 68 % en rabais sur les produits **↑** 1 %
- ▶ 56 % en formation gratuite **↓** 1 %
- ▶ 54 % en rabais sur les soins **↓** 14 %
- ▶ 36 % en services gratuits **↑** 4 %
- ▶ 13 % aucun bénéfice offert **↓** 5 %

Chiffre d'affaires des entreprises

▶ **48 %** des travailleurs autonomes enregistrent un chiffre d'affaires de moins de 100 000 \$

Travailleurs autonomes

- ▶ 56 % moins de 50 000 \$ **↑** 4 %
- ▶ 17 % de 50 000 \$ à 99 999 \$ **↑** 10 %
- ▶ 8 % de 100 000 \$ à 249 999 \$ **↑** 4 %
- ▶ 19 % ont refusé de répondre **↓** 18 %

Employeurs

- ▶ 4 % moins de 50 000 \$ **↓** 8 %
- ▶ 5 % de 50 000 \$ à 99 999 \$ **↓** 15 %
- ▶ 32 % de 100 000 \$ à 249 999 \$ **↑** 22 %
- ▶ 24 % de 250 000 \$ à 499 999 \$ **↑** 24 %
- ▶ 6 % de 500 000 \$ à 999 999 \$ **↑** 1 %
- ▶ 2 % 1 000 000 \$ ou plus
- ▶ 26 % ont refusé de répondre **↓** 16 %

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

▶ **80 %** des travailleurs utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leurs fonctions **↑** 7 %

▶ **74 %** des travailleurs utilisent l'Internet en général **↑** 15 %

▶ **56 %** des travailleurs utilisent des logiciels de comptabilité, gestion de rendez-vous, fiche clients **↑** 14 %

▶ **7 %** des travailleurs n'utilisent aucune de ces technologies **↓** 10 %

Réseaux sociaux

- ▶ **79 %** par les travailleurs autonomes **↑** 11 %
- ▶ **73 %** par les salariés **↓** 14 %
- ▶ **97 %** par les employeurs **↑** 23 %

Internet

- ▶ **69 %** par les travailleurs autonomes **↑** 19 %
- ▶ **77 %** par les salariés
- ▶ **89 %** par les employeurs **↑** 17 %

Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiche clients)

- ▶ **46 %** par travailleurs autonomes **↑** 17 %
- ▶ **65 %** par les salariés **↓** 8 %
- ▶ **85 %** par les employeurs **↑** 36 %

Sites Web personnalisés / applications mobiles

- ▶ **41 %** par les travailleurs autonomes **↑** 8 %
- ▶ **62 %** par les salariés **↓** 15 %
- ▶ **78 %** par les employeurs **↑** 23 %

Envois de courriels aux clients

- ▶ **33 %** par les travailleurs autonomes **↑** 8 %
- ▶ **48 %** par les salariés **↓** 13 %
- ▶ **59 %** par les employeurs **↑** 9 %

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES OFFERTS

51 % offre les soins esthétiques exclusivement **↑** 10 %

33 % offre les services en massothérapie **↓** 4 %

27 % offre les services en coiffure **↓** 11 %

51 % des salariés en soins esthétiques travaillent dans un institut offrant des services complémentaires de massothérapie

Les services complémentaires

- ▶ 61 % Pose d'ongles
- ▶ 61 % Massage de détente
- ▶ 60 % Massage thérapeutique
- ▶ 56 % Soins du corps
- ▶ 50 % Coiffure pour femmes
- ▶ 49 % Coiffure pour hommes

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES

En moyenne, **46 %** ont fait l'acquisition d'équipements technologiques **↑** 8 % dont **45 %** par les travailleurs autonomes et **52 %** par les employeurs

Les investissements

- ▶ **74 %** des employeurs **↑** 14 % et **47 %** des travailleurs autonomes **↑** 19 % ont investi plus de 10 000 \$
- ▶ Les travailleurs autonomes ont investi en moyenne 23 143 \$ **↑** 107 %

Les équipements technologiques acquis

- ▶ Microdermabrasion **↑** 4 %
- ▶ Électrolyse **↓** 4 %
- ▶ Épilation au laser **↑** 5 %
- ▶ Épilation par lumière intense pulsée **↑** 3 %
- ▶ Photorajeunissement **↑** 5 %

Projection des acquisitions à venir

- ▶ En moyenne, **38 %** des travailleurs prévoient acquérir un équipement technologique dont **35 %** des travailleurs autonomes et **52 %** des employeurs
- ▶ Épilation au laser **↑** 7 %
- ▶ Photorajeunissement **↑** 6 %
- ▶ Microdermabrasion **↓** 1 %
- ▶ Épilation par lumière intense pulsée **↓** 3 %
- ▶ Électrolyse **↑** 3 %

LA NORME PROFESSIONNELLE

La norme professionnelle est l'ensemble des 6 compétences essentielles à la pleine maîtrise du métier d'esthéticienne ou d'esthéticien.

Elle a été lancée en 2015 accompagnée de nouveaux outils d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour les apprentis et de nouveaux outils de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) pour les travailleurs de 3 ans et plus d'expérience. Ces programmes mènent à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA NORME PROFESSIONNELLE

- ▶ Obtenir un certificat de qualification professionnelle
- ▶ Valoriser le métier
- ▶ Doter la profession de standards d'excellence
- ▶ Assurer à la clientèle des services de haute qualité professionnelle
- ▶ Améliorer la qualification de la main-d'œuvre
- ▶ Structurer l'intégration de la relève



LE PAMT

Le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) s'inscrit dans une suite logique au programme d'études conduisant au DEP. Cet excellent outil d'intégration des apprentis favorise le développement et la reconnaissance des compétences maîtrisées en milieu de travail et contribue au maintien en emploi et à la valorisation du métier.

Plus de 30 ententes sont conclues chaque année avec Emploi-Québec pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle signé par le MESS.

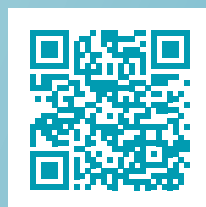
LA RCMO

Le développement de la norme professionnelle en esthétique a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences (RCMO) des esthéticiennes et esthéticiens d'expérience. Contrairement au PAMT, le processus de la RCMO permet d'évaluer et de certifier les compétences acquises à travers l'expérience professionnelle et en rapport avec la norme afin d'obtenir le certificat de qualification professionnelle.

Plus de 60 démarches d'évaluation d'esthéticiennes et esthéticiens, faites par SOINS PERSONNELS QUÉBEC, sont entreprises chaque année permettant de démontrer leur pleine maîtrise des compétences essentielles et d'obtenir un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Au 31 mars 2022, 332 esthéticiennes et esthéticiens d'expérience ont réussi le processus et ont obtenu leur certificat de qualification professionnelle.

514 844-3020
1 866 682-6040
soinspersonnels.com



YouTube

FINANCÉ PAR :

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec



SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

PRÉAMBULE

Ce document présente les principaux faits saillants du *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels 2022* et de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de l'esthétique 2022*.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour obtenir une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour sa réalisation, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

1. La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail auprès d'un total de 1562 répondants salariés, travailleurs autonomes et employeurs des secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie
2. La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail
3. L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Pour produire une analyse plus ciblée du sous-secteur de l'esthétique, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a réalisé une *Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de l'esthétique 2022* qui est constituée de la compilation des résultats du sondage en milieu de travail auprès des 522 répondants du sous-secteur de l'esthétique, de la collecte et l'analyse des données secondaires et de l'analyse comparative des données de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre de l'esthétique 2016* lorsque cela était possible et pertinent.

Les faits saillants qui en découlent présentent les principaux constats du secteur de l'esthétique, de la pratique du métier, de l'offre de formation et des enjeux liés au développement des entreprises et de la main-d'œuvre.

Tous ces documents sont disponibles sur www.soinspersonnels.com

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est employé sans discrimination.

Bonne lecture !

LE MÉTIER

Les compétences des esthéticiennes et des esthéticiens selon leur norme professionnelle

Les 6 compétences essentielles

- ▶ Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel
- ▶ Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts
- ▶ Effectuer des soins esthétiques de la peau
- ▶ Effectuer des soins des mains et des pieds
- ▶ Épiler à la cire
- ▶ Effectuer des activités administratives

Les 3 compétences complémentaires

- ▶ Épiler à l'électricité
- ▶ Épiler par photoépilation
- ▶ Réaliser un maquillage

QUI ET COMBIEN ?

- ▶ **17 755** esthéticiennes en emploi selon l'ENM de 2016 **↑** 38 %
- ▶ **92 %** sont des femmes **↓** 4 %

Le profil des personnes en emploi (en moyenne entre 25 et 44 ans)

- ▶ 19 % entre 15 et 24 ans **↓** 4 %
- ▶ 68 % entre 25 et 54 ans **↑** 1 %
- ▶ 13 % 55 ans et plus **↑** 3 %

La proportion de travailleurs autonomes dans le secteur de l'esthétique est 35 % supérieure à la moyenne québécoise 12 %

- ▶ **47 %** sont travailleurs autonomes **↑** 6 %

14 135 emplacements de services de soins personnels **↑** 25 %

- ▶ **4 169** emplacements de salons de beauté **↑** 4 %
- ▶ **10 144** emplacements de travailleurs autonomes **↑** 34 %
- ▶ **3 991** emplacements avec employés **↑** 6 %
 - ▶ 71 % des emplacements – 1 à 4 employés **↑** 2 %
 - ▶ 19 % des emplacements – 5 à 9 employés **↓** 2 %
 - ▶ 7 % des emplacements – 10 à 19 employés
 - ▶ 3 % des emplacements – 20 à 49 employés
 - ▶ 0.2 % des emplacements – 50 employés et +

(*Les résultats sont influencés par le changement de méthodologie de STATCAN)

ESTHÉTIQUE

FAITS SAILLANTS ESTHÉTIQUE

Provenant du diagnostic sectoriel et de l'analyse sous-sectorielle

2022